

<p style="text-align: center;">CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE</p>
--

Séance du Lundi 7 Septembre 2020 à 14 heures 30

COMPTE RENDU

Monsieur le Maire, Président, a la charge de présider la séance.

Il procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Madame Geneviève COINDOZ, représentant l'Union locale FO de Sète et du Bassin de Thau,

La présence de 8 membres restants,
Pour un total de 8 votants.

Le quorum étant respecté, le Président déclare la séance ouverte et, après approbation du compte rendu du dernier conseil d'administration, débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Monsieur le Président du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides et de domiciliations en cours.

2/. Election du (de la) Vice-Président (e).

Après lecture du projet,

Une seule candidature est constatée : celle de Madame Jocelyne GIZARDIN.

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

3/. Délégation de pouvoir à la Vice-Présidente

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

4/. Règlement intérieur du conseil d'administration du C.C.A.S

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

5/. Centre social. Prestations. Fixation de tarifs

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des questions portées à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance est levée à 14 heures 50.

Sète, le 11 septembre 2020



Le Président du C.C.A.S



François COMMEINHES